



Le Petit Eudiste

FRATERNITÉ SACERDOTALE SAINT-PIE-X
PRIEURÉ SAINT-JEAN-EUDES

TRIMESTRIEL - N° 203 - JUIN 2017 - 1€

DOSSIER

Quelques considérations sur
l'Église

1

La Tradition est-elle
hors de l'Église ?

2

Danger de schisme ?

4

Avec Rome, quel accord ?

5

Retour sur *Amoris Laetitia*

8

Dieu nous aime
d'un amour gratuit

10

Chronique du prieuré

12

Prieuré Saint-Jean-Eudes
1, rue des Prébendes
14 210 Gavrus
Tél. : 02 31 08 03 85
Fax : 09 82 62 21 94
14p.gavrus@fsspx.fr

DOSSIER : Pour sortir de la confusion, quelques considérations sur l'Église

Nous vous entretiendrons d'actualité, mais d'actualité doctrinale dans notre petit dossier sur Rome et la Tradition. Les quatre articles qui le composent se proposent pour but d'introduire aux études charpentées que M. l'abbé Jean-Michel Gleize, professeur au séminaire d'Ecône depuis maintenant vingt ans, vient de faire paraître dans le numéro de mai du *Courrier de Rome*. De manière diverse, chacun des prêtres du Prieuré, tour à tour, puise matière à réflexion, à développement, ou à analyse dans les articles intitulés : 1° *Une Eglise officielle ?* 2° *Unité ou légalité ?* 3° *Pour une entente doctrinale ?* 4° *Retour sur Amoris Laetitia*. Nous nous interrogerons : 1° Peut-on identifier purement et simplement l'Église catholique et l'Église dite officielle ? Notre conduite en dépend. 2° L'appartenance à l'Église requiert le triple lien de l'unité dans la foi, les sacrements et l'obéissance aux autorités légitimes, mais laquelle de ces trois unités fonde et prime au besoin les deux autres ? C'est ici que nous touchons au mystère de la passion de l'Église. 3° L'expression entente doctrinale ne recèlerait-elle

pas une ambiguïté ? Autrement dit, le but que la Fraternité se propose dans ses relations avec Rome est-il le même que celui que Rome se propose dans ses relations avec la Fraternité ? Cette question mérite notre attention pour éviter tout faux pas. 4° Enfin, en quoi le néo-modernisme introduit-il dans l'Église une nouvelle forme d'hérésie non plus dogmatique mais pratique ?

En novembre dernier encore, M. l'abbé Bouchacourt recommandait à ses prêtres la lecture et même l'étude du mensuel *Courrier de Rome*, de doctrine solide. Croyez bien qu'au Vatican, on le lit avec attention... et grincement de dents ! Mais n'est-il pas vrai, comme le disait l'abbé Berto, que toute action dans l'Église doit pouvoir se réduire à un principe théologique ? Aussi en ces temps de confusion, générateurs de perplexité, il est plus important que jamais de s'instruire et de grandir dans la connaissance du mystère de l'Église. C'est la fidélité même au combat de la foi mené avec héroïsme par Monseigneur Lefebvre qui est en jeu.

La Tradition est-elle hors de l'Église?

Par l'abbé Étienne de Blois

« L'ÉGLISE est une société surnaturelle. Comme toutes les sociétés, l'Église est visible par sa hiérarchie. Donc ceux qui ne se soumettent pas à cette hiérarchie, tels les fidèles de la Tradition, sont en dehors de l'Église. »

M. l'abbé Gleize, dans le *Courrier de Rome* de mai 2017, qualifie ce raisonnement de simpliste et fournit les distinctions nécessaires pour y répondre. Cet article du professeur d'Écône est très précis. Sans doute un peu trop pour un fidèle qui ne possède pas tout le vocabulaire théologique. Nous voudrions monnayer ces considérations si lumineuses, pour en faire profiter tout un chacun.

Le nœud du problème

Le nœud de la question réside dans la compréhension de la visibilité de l'Église (§ 5.).

« On peut entendre l'Église en trois sens différents... » (Attention, ce sont trois aspects d'une même chose.)

1. En tant qu'elle est une *société* comme une autre, elle est visible par sa hiérarchie. C'est l'Église *officielle*.

2. En tant qu'elle est l'unique société d'ordre *surnaturel*, elle est un mystère surnaturel, objet de foi et *invisible*.

3. En tant qu'elle est *pourvue de ses quatre notes* (une, sainte, catholique et apostolique), motif de crédibilité parce que miracle moral, elle est *visible*.

Le troisième sens, l'Église visible par ses notes

Les quatre notes sont visibles : la continuité de l'Église, sa continuité hiérarchique, sa continuité doctrinale, la sainteté de sa doctrine, illustrée par tant de saints, etc. sont des faits concrets, tangibles, visibles.

Elles se résument d'ailleurs en un mot : Tradition. L'unité de l'Église est d'abord sa continuité temporelle, c'est-à-dire très précisément la Tradition, qui prend sa source dans l'apostolicité. L'universalité de la doctrine de l'Église, sa catholicité, vient de ce qu'elle est la transmission d'une doctrine divine. La sainteté de l'Église est d'abord la sainteté de sa doctrine, sainte parce que reçue de Notre-Seigneur et transmise fidèlement.

Ces quatre notes sont des motifs de crédibilité : elles sont visibles et garantissent l'invisible. Prenons l'exemple d'un professeur. L'élève n'a pas vu son professeur être reçu à un concours, mais l'élève voit des signes qui manifestent cet invisible : le professeur a été présenté par l'école, il donne des cours brillants, il peut présenter un papier qui authentifie son diplôme...

Les notes de l'Église ne sont pas seulement des preuves extérieures, mais des manifestations visibles de la nature surnaturelle invisible de l'Église, c'est-à-dire du deuxième sens du mot Église. Elles rendent visible le fait que l'Église est surnaturelle, c'est-à-dire ce qui fait que l'Église n'est pas une société comme les autres, ce qui la distingue, ce qui lui donne sa nature et sa définition complète, ce qu'on appelle le *formel*. L'Église (2^{ème} sens) est formellement visible par ses notes (3^{ème} sens), qui sont donc formellement l'Église visible.

Le premier sens, l'Église visible par sa hiérarchie

La hiérarchie de l'Église (1^{er} sens) rend visible le fait que l'Église... est une société, comme un état ou une famille.

Mais que l'Église soit une société ne rend pas visible qu'elle soit surnaturelle.

Qu'elle soit une société ne fait pas qu'elle nous sauve.

Qu'elle soit une société n'est que le sujet du surnaturel. On dit que c'est l'aspect *matériel*.

L'Église officielle est visible, mais dans un sens purement matériel.

Matière et forme

Expliquons ici le sens des mots matériel et formel.

Si je prends une statue de saint Thomas en marbre, je remarque que ce qui lui donne sa nature finale, son sens, son rôle aussi, c'est-à-dire ce qui donne à cette statue de représenter saint Thomas, c'est sa forme. Le marbre pourrait être du plâtre, ça resterait une statue de saint Thomas. La matière qui la compose, le marbre, n'en fait pas une statue de saint Thomas. Le formel d'une chose, est donc ce qui la constitue dans sa nature et dans sa finalité, tandis que la matière n'a pour rôle

que de recevoir cette forme. Un autre exemple, utile par la suite, c'est celui de l'homme. L'homme, comme l'animal, a un corps. C'est sa matière. Mais ce qui distingue l'homme de l'animal en lui donnant d'être rationnel et de pouvoir remplir son rôle rationnel, c'est son âme spirituelle, qui est sa forme.

Si nous avons compris que le formel détermine la nature et la finalité d'une chose, il est bien évident que le formel est plus important que le matériel.

Ainsi, lorsqu'on dit « l'Église est une société surnaturelle », « société » est comme une matière, et « surnaturelle » comme une forme. L'Église nous sauve non parce qu'elle est une société, même si cela y participe, mais parce qu'elle est surnaturelle.



Visibilité formelle et visibilité matérielle de l'Église

Nous comprenons maintenant ces mots techniques appliqués à la visibilité de l'Église. Ce qui distingue l'Église des autres sociétés, est sa surnaturalité. Sa surnaturalité est donc le formel de l'Église-société, et ses notes qui rendent visible cette surnaturalité sont la visibilité formelle de l'Église-société. Les notes étant la manifestation de la surnaturalité de l'Église, partout où les notes sont visibles, là est l'Église catholique. On peut toujours dire et en toute rigueur : « L'Église visible par ses notes, la Tradition, est l'Église catholique ».

Tandis que la hiérarchie de l'Église, l'Église officielle, n'est que la visibilité matérielle de l'Église, rendant visible uniquement l'aspect matériel, le fait qu'elle soit une société comme les autres. Les membres de l'Église officielle, s'ils sont toujours visibles matériellement, n'exercent pas nécessairement leur autorité selon les quatre notes. Dans la mesure où ils abandonnent la Tradition, ils ne rendent pas vi-

sible l'Église catholique, et ils ne sont pas l'Église visible au sens formel et vrai. Il est alors nécessaire de se détacher d'eux, de quitter la visibilité matérielle, pour rester attaché aux notes et à la Tradition, pour rester membre de l'Église visible au sens formel.

Normalement les deux visibilitées sont réunies. À notre époque, et c'est un mystère, l'Église officielle, en promouvant le concile Vatican II, se détache par là-même des quatre notes. Que choisir ? Mgr Lefebvre nous répond : « Je vous demande où sont les véritables marques de l'Église ? Sont-elles davantage dans l'Église officielle ou chez nous, en ce que nous représentons, ce que nous sommes ? Il est clair que c'est nous qui gardons l'unité de la foi, qui a disparu de l'Église officielle. »

Passion de l'Église et passion du Christ

Ces précises considérations de M. l'abbé Gleize peuvent être mises en parallèle avec une expression-clé du combat de la foi, transmise par Mgr Lefebvre : la crise actuelle est « la passion de l'Église ». Il est juste que le corps mystique du Christ, la sainte Église, partage les mêmes tribulations que celles de son Chef.

Par sa mort sur la croix, l'âme du Seigneur Jésus s'est séparée de son corps, alors que son corps comme son âme restaient divins par l'union à la personne du Verbe. Quel mystère douloureux pour Marie et pour les apôtres ! Comment le Seigneur Jésus, maître du ciel et de la terre, pouvait-il subir la mort ? Comment croire que cette âme et ce corps si piteusement maltraités et vaincus en apparence, puissent être l'âme et le corps de Dieu ? Devant ce scandale les apôtres ont chancelé, ils ont fui, ils ont douté dans leur foi. Marie, seule, resta fidèlement debout au pied de la Croix.

Quel mystère pour nous, fidèles du XX^e siècle, que la séparation de la hiérarchie et de la Tradition ! Le corps (principe matériel) de la visibilité de l'Église se séparant de l'âme (principe formel) de cette visibilité ! Comment la hiérarchie peut-elle encore être l'Église catholique et divine alors qu'elle s'est arrachée du principe vital qu'est la Tradition ? Ou comment des catholiques peuvent-ils prétendre être fidèles à Dieu en s'accrochant à une Tradition qui condamne la hiérarchie ? Comme Marie, nous devons garder la foi et tenir que les deux sont l'Église. Mais garder la foi nous oblige à un choix, le choix crucifiant de s'éloigner de la hiérarchie, de la visibilité corporelle de l'Église, afin de rester attachés au principe vital de la foi, la Tradition.



Danger de schisme ?

Par l'abbé Raphaël d'Abbadie

IL N'EST malheureusement pas rare d'entendre dans nos milieux qu'une trop longue séparation des autorités conciliaires finirait par nous faire rompre l'unité en adoptant un esprit schismatique. Quelques rappels de la doctrine chrétienne à ce sujet ne seront donc pas superflus, afin que notre jugement ne soit pas dicté par nos sentiments, mais bien plutôt par la foi qui éclaire notre raison.

Si nous ouvrons un catéchisme de saint Pie X, nous constatons que la définition de l'Église requiert l'union des baptisés dans une même foi, une même sanctification (les sacrements), une même hiérarchie (gouvernement). Cet ordre (foi-sanctification-hiérarchie) n'est pas donné au hasard : il est primordial. Car, si l'Église est une société (qui, comme toute société, comporte un gouvernement), elle appartient cependant à l'ordre surnaturel : ce gouvernement qui assure l'unité des membres, ne peut s'exercer en dehors de la profession d'une même foi, « qui est le lien radical et absolument premier de l'unité sociale de l'Église. »¹ Le principe de l'unité de l'Église, c'est donc la foi, enseignée par le Magistère. Ainsi, la hiérarchie a pour rôle de maintenir les membres dans l'obéissance à cette même foi (indispensable au salut). Elle ne peut donc aller à son encontre, puisque son rôle lui est subordonné.

Quelle est cette foi ? C'est une adhésion de notre intelligence aux vérités que Dieu nous demande de croire, précisément parce que c'est lui qui nous y engage avec toute son autorité : nous croyons sur l'autorité de Dieu, qui ne peut « ni se tromper, ni nous tromper ». Ces vérités nous sont transmises par le Magistère de l'Église, divinement assisté dans son rôle d'enseignement : « Le Saint-Esprit n'a pas été promis aux successeurs de Pierre pour qu'ils fassent connaître sous sa révélation une nouvelle doctrine, mais pour qu'avec son assistance ils gardent saintement et exposent fidèlement la Révélation transmise par les Apôtres, c'est-à-dire le dépôt de la foi. »²

La foi, révélée par Dieu qui engage toute son autorité, transmise par le Magistère assisté de Dieu, ne doit pas être confondue avec l'opinion, qui n'a pour autorité que notre propre intelligence ou notre bon vouloir arbitraire, ce qui reste très fragile ! Nous ne pouvons mettre les deux sur le même plan.

Si nous avons refusé le Concile Vatican II, c'est justement parce qu'il s'éloigne de la doctrine de toujours, jusqu'à la contredire, sous prétexte de la « revisiter » pour la mettre au goût du jour. Notre opposition relève de notre attachement à la foi. Or, la Rome actuelle voudrait réduire cet attachement à une simple opinion, que nous pourrions défendre certes, mais à titre d'opinion : il s'agirait là de « questions ouvertes » (alors que le Magistère de toujours s'est déjà prononcé sur ces questions). On retrouve là une tactique révolutionnaire, dénoncée par Jean Ousset³, qui consiste à attaquer la vérité (qui exclut l'erreur), avant de lui laisser peu à peu un droit de cité, mais à la condition que ce soit au rang d'une simple opinion qui n'exclut pas l'opinion contraire : la vérité mise sur le même pied que l'erreur.

Relativiser ainsi la foi, c'est la détruire, et c'est par le fait même détruire le fondement même de l'unité de l'Église et de son gouvernement : « une unité de gouvernement, sans l'unité de foi, serait donc une unité purement légale et legaliste, contraire à la nature même de l'Église. Une unité plus apparente que réelle. Telle est l'unité œcuménique dont rêvent Paul VI, Jean-Paul II et leurs successeurs. Telle serait aussi l'unité de la « pleine communion », que le Saint-Siège fait miroiter depuis longtemps aux héritiers de Mgr Lefebvre. »⁴

Notre véritable union à l'Église requiert donc la profession intacte de la foi, même si cela est contredit par les autorités actuelles, et provoque notre mise à l'écart : « cette unité [de foi], qui est l'unité même de l'Église, doit garder la primauté sur tous les arrangements pseudo canoniques. »⁵ C'est en relativisant la foi qu'on en viendrait à perdre la véritable unité (et c'est cela qui s'appelle un schisme), et à compromettre son salut.

Ces principes ont permis au fondateur de la Fraternité de garder, au milieu de la tempête conciliaire, une ligne clairement catholique, qu'il exprimait ainsi à la veille des sacres : « Le lien officiel à la Rome moderniste n'est rien à côté de la préservation de la foi ! »⁶

1. *Unité ou légalité ?*, par M. l'abbé Gleize, Courrier de Rome (CR) n° 599, mai 2017, p. 4.

2. Vatican I, constitution dogmatique *Pastor aeternus*, DS 3070.

3. Jean Ousset, *Pour qu'il règne*, p. 93 et suivantes.

4. CR, p. 4. — 5. Ibid.

6. *Marcel Lefebvre, une vie* par Mgr Tissier de Mallerais, p. 589

Avec Rome, quel accord ?

Par l'abbé Philippe Nansenet

« PAS D'ACCORD pratique sans accord doctrinal préalable » avait-on affirmé dans la Fraternité en 2006, avant d'abandonner cette exigence quelques années plus tard au profit d'une reconnaissance de la Tradition *telle qu'elle est* de la part des autorités conciliaires. Mais Rome, à sa manière, nous impose un retour à la question de fond puisque Mgr Guido Pozzo vient de déclarer que la réconciliation se fera lorsque Mgr Bernard Fellay adhérera formellement



30 juin 1988 : « Opération survie »

à « la déclaration doctrinale » que lui a présentée le Saint-Siège. Rome veut donc une entente doctrinale avant de procéder à une régularisation canonique. Mais l'expression « entente doctrinale » recèle une ambiguïté. Elle peut s'entendre en effet en deux sens. Dans un premier sens, le but poursuivi est que la Tradition retrouve tous ses droits à Rome, et que le Saint-Siège corrige les erreurs de fond qui sont à la source de la crise dans l'Église. Ce but n'est autre que le bien commun de toute l'Église. Aussi Rome doit-elle s'entendre non pas avec la Fraternité saint Pie X, mais avec la doctrine de toujours. Voilà ce que nous entendions en 2006 par un accord doctrinal préalable à un accord pratique. Dans un second sens, le but poursuivi serait la reconnaissance de la Fraternité, tout simplement, son bien particulier apparent, par l'accord préa-

lable sur une formulation doctrinale commune, acceptable par les deux parties, exempte d'erreurs - nous pouvons le supposer - mais laissant dans l'ombre celles qui ravagent l'Église depuis cinquante ans. Rome entend l'accord doctrinal dans ce sens de pur moyen, et envisage une communion fondée sur le plus petit dénominateur commun. Les sectes protestantes traitent entre elles de cette manière depuis bientôt cinq siècles. Le Vatican traite de cette manière avec les sectes protestantes depuis le Concile, témoin l'*Accord luthéro-catholique sur la justification*, en 1999. « Jusqu'ici - nous dit M. l'abbé Gleize - les héritiers de Mgr Lefebvre, se sont fait au contraire un devoir d'envisager les choses du premier point de vue. »

Parmi les erreurs graves qui vicient toutes les vérités partielles qui peuvent se rencontrer dans le magistère conciliaire et post-conciliaire, les plus connues ont été mises dès l'origine en vis-à-vis de la triade révolutionnaire de liberté, égalité et fraternité. Vous aurez reconnu ici la querelle sur la liberté religieuse, la collégialité et l'œcuménisme.

Qu'entend la déclaration conciliaire *Dignitatis Humanae* par liberté religieuse ? Non pas la liberté de l'Église catholique, mais le fait pour quiconque de ne pas être empêché, par quelque pouvoir que ce soit, de professer l'erreur. Ce serait un droit naturel que le législateur civil devrait reconnaître. Voilà qui contredit l'enseignement de l'Église jusqu'à Pie XII compris, et favorise aujourd'hui la submersion de nos pays par l'islam. Certes, il ne s'agit pas d'exercer la contrainte physique pour obliger les personnes adultes à embrasser le christianisme contre leur gré, mais l'État chrétien doit exercer son autorité en faveur de la vraie religion, d'une part en empêchant ou en dissuadant la profession de l'erreur, d'autre part, en facilitant la profession de la vérité. Notons qu'aujourd'hui le pape François déroule les conséquences de cette nouvelle doctrine dans le domaine familial avec l'exhortation apostolique *Amoris Laetitia*. Il serait en effet illogique de cantonner l'immunité de contrainte à la profession d'une foi religieuse et de ne pas l'étendre petit à petit à tout l'ordre moral.

La collégialité quant à elle, s'attaque au primat du successeur de Pierre sur le siège de Rome. Ce débat ne relève pas d'une querelle byzantine puisque c'est l'Église telle que Notre-Seigneur Jésus-Christ l'a instituée, autrement dit sa constitution divine qui est en cause. Or, *Lumen gentium* affirme 1° que le collègue épiscopal est un sujet ordinaire et permanent du pouvoir sur toute l'Église, 2° que ce même collègue incluant le pape constitue, en plus du pape considéré seul, un deuxième sujet permanent du pouvoir sur toute l'Église, 3° que le collègue épiscopal tient son pouvoir directement non du pape mais du Christ et que le consentement du pape est seulement requis pour son exercice. L'Église se doit donc d'être synodale, affirme le pape François ! A l'inverse, que dit la Tradition ? Le corps épiscopal rassemblé lors d'un concile œcuménique n'est le sujet que temporaire et extraordinaire de ce pouvoir ; le corps épiscopal n'est pas un deuxième sujet de ce pouvoir, mais, réuni en Concile, il est un second mode d'exercice pour le pape d'exercer son pouvoir, et c'est l'autorité même du pape qui est communiquée au concile. Nous devons donc aujourd'hui défendre la papauté contre le pape lui-même ! L'Église est une monarchie et non une dyarchie.

L'œcuménisme tel qu'il est présenté par les textes du concile, *Unitatis Redintegratio* et *Lumen Gentium*, s'attaque à l'unicité du salut dans l'Église catholique. Qu'affirment ces derniers ?

1° La réalité d'une communion réelle, bien qu'imparfaite et partielle entre la structure visible de l'Église catholique et la structure visible des communautés non catholiques séparées.

2° La réalité d'une présence et d'une action de l'Église du Christ, que l'on distingue de l'Église catholique, dans ces mêmes communautés.

3° La présence d'éléments de sanctification dans ces communautés de sorte qu'elles sont des moyens de salut.

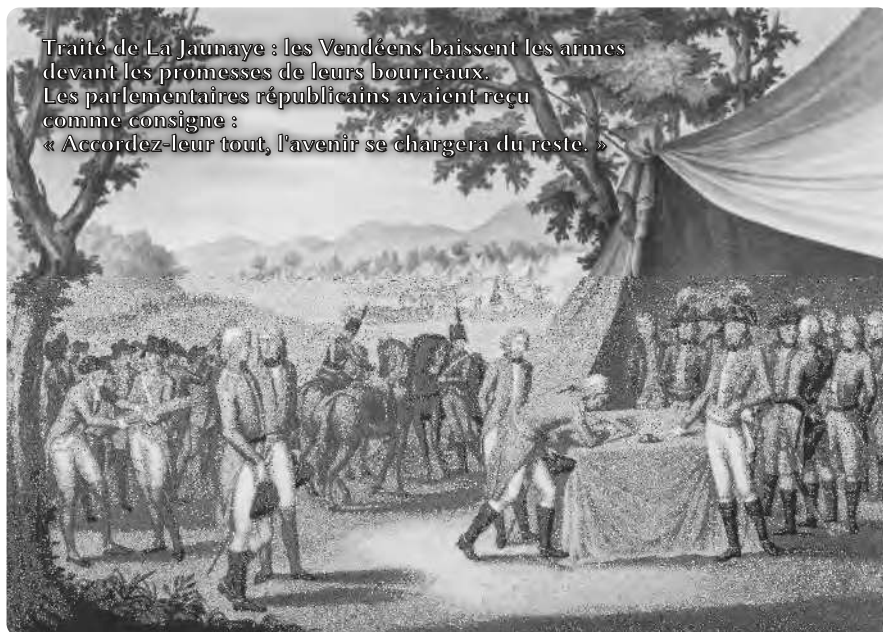
À l'inverse que dit la Tradition ?

1° Ce ne sont pas ces communautés hérétiques ou schismatiques en tant que telles mais seulement certains de leurs membres qui peuvent être non pas exactement en communion avec l'Église mais ordonnés à l'Église.

2° L'action du Saint-Esprit en dehors de l'Église catholique a lieu dans certaines âmes mais non pas

dans les communautés prisonnières de l'erreur à laquelle elles appartiennent.

3° Ce qui reste d'éléments de l'Église dans les communautés séparées – le dogme de la Sainte-Trinité ou le sacrement du baptême, par exemple – n'a pas de soi valeur de salut, parce que la valeur salutaire des dogmes et des sacrements leur vient de ce qu'ils sont dispensés selon l'ordre voulu par le Christ, c'est-à-dire dans la dépendance du chef de l'Église.



Traité de La Jaumaye : les Vendéens baissent les armes devant les promesses de leurs bourreaux. Les parlementaires républicains avaient reçu comme consigne : « Accordez-leur tout, l'avenir se chargera du reste. »

Au fil des ans, à l'occasion de la mise en œuvre du Concile, est apparue une nouvelle conception du Magistère. Elle est falsifiée en pratique puisque ses titulaires en usent à contre-sens en imposant les erreurs contraires aux vérités qui doivent en faire l'objet. Elle est faussée en théorie puisqu'elle prétend que le Magistère suprême de l'Église est l'interprète authentique des textes précédents du magistère. C'est l'erreur radicale du néo-modernisme dont les adeptes sont imbus de la mentalité évolutionniste. Nous la retrouvons dans le discours du pape Benoît XVI du 22 décembre 2005, avec l'herméneutique de « la réforme dans la continuité ». Cette erreur est à l'origine de la prétendue « Tradition vivante ». C'est sur le fondement d'une prétendue Tradition vivante que Mgr Lefebvre a été condamné en 1988 par le motu proprio « *Ecclesia Dei afflicta* ». Et remarquons que c'est la dénommée commission *Ecclesia Dei* qui est chargée de traiter avec la Fraternité ! En réalité, le Magistère est l'organe et l'interprète de la Révélation. Le Magistère présent doit interpréter non le magistère passé mais la Révélation contenue dans ses sources : l'Écriture et la Tradition. Il doit se soumettre au magistère passé et interpréter les points de la Révélation non encore interprétés par les actes du magistère antérieur. Il doit s'y sou-

mettre et l'assumer. Tout ce que les papes du temps passé ont enseigné en matière nécessaire demeure d'actualité. Si c'était la parole d'aujourd'hui qui faisait la vérité en interprétant sans cesse la parole d'hier, c'est le pape d'aujourd'hui qui ferait la vérité à sa guise, et la notion même de Tradition catholique n'existerait plus. Rappelons que la sainte Eglise catholique est le Corps mystique du Christ et non pas du pape régnant !

Le *Nouveau Code de Droit canon* véhicule les erreurs que nous venons de dénoncer et bien d'autres, sur le mariage, par exemple, dont il sera traité plus loin. Ce code, de l'aveu même de Jean-Paul II, présente un nouveau visage de l'Église. Il met sous forme de canons ou d'articles la nouvelle ecclésiologie, entre autres choses. Il pêche donc contre la finalité même de la loi. Il s'éloigne dans l'ensemble comme dans le détail de la protection due à la foi et aux mœurs. Sa promulgation reste douteuse. Il n'a pas de valeur en soi. Voilà pourquoi sa réception pose un réel problème de conscience aux catholiques. Dans cette situation inédite, la nouvelle législation doit être ramenée à la précédente, celle de 1917, et si possible conciliée avec elle. Telle est la position adoptée par la Fraternité depuis 1983.

Notre but est donc que la Tradition retrouve ses droits à Rome. Mais pour cela faut-il dans les conditions présentes accepter un accord ? Comment peut raisonner ici un moraliste ? L'acceptation d'une reconnaissance canonique est un acte moralement indifférent à double effet. L'effet bon est de retrouver la normalité juridique, 'des papiers en règle', et de s'ouvrir peut-être de nouveaux champs d'apostolat. Il en aurait été ainsi au Liban il y a vingt ans. Peut-être en serait-il encore ainsi dans certains pays d'Afrique ou d'Asie.

L'effet mauvais est lui-même double :

- Il consiste dans le risque de relativiser la Tradition qui risquerait fort d'apparaître alors comme une option parmi d'autres. Nous accepterions une coexistence de droit et même une cohabitation de fait avec les modernistes.

- Il consiste également dans le risque de trahir la Tradition et de rallier la vision conciliaire. Je retrouve le numéro 67 de la *Cloche d'Écône*. Nous sommes en 1994 ; le Catéchisme dit de l'Église Catholique venait de paraître deux ans auparavant. Les nôtres le pourfendait tandis que les moines du Barroux prenaient sa défense : « Il y a cinq ans, nous ne pouvions même pas imaginer que nous serions capables de le faire. Maintenant que nous sommes réconciliés, nous

faisons l'expérience de renaître dans le sens de la catholicité et donc de la compréhension de l'enseignement de l'Église d'aujourd'hui ». Et le directeur du séminaire de commenter : « Est-ce assez clair ? Et cette fois ce n'est pas moi qui l'ai dit ! Eux-mêmes sont étonnés d'être capables de défendre le Nouveau Catéchisme ! En termes clairs, qu'est-ce que cela signifie, sinon qu'après le ralliement canonique, le ralliement doctrinal est consommé ? Vive le Concile, son Droit canon et son Catéchisme. » M. l'abbé Schaeffer, peu de tant avant son décès, avait écrit dans le *Chardonnet* un article intitulé : « Du génocide au mémoricide » en reprenant le titre d'un livre de M. Reynald Secher. Il comparait le sort qui pourrait être fait à l'épopée de notre défense et illustration de la Tradition au sort fait à l'épopée vendéenne. Ceux qui abandonnent la Tradition en arrivent à oublier ou à vouloir faire oublier ce qu'il ont été. Ils se retournent même contre elle. Il n'est que de regarder du côté des disciples longtemps si valeureux de Mgr Antonio de Castro Mayer, dans le diocèse brésilien de Campos ! Au moment de leur ralliement, en 2001, certains progressistes avaient poussé de hauts cris. Le cardinal Cottier les avaient rassurés : « ne vous inquiétez pas, ils se sont engagés dans une dynamique ! » Et de fait, il n'a guère fallu attendre pour constater de stupéfiants reniements en doctrine et en liturgie.

La solution dépend d'une part de la proportion à établir entre l'effet bon et l'effet mauvais, et d'autre part de l'évaluation des circonstances. Il est clair qu'il est plus important d'éviter le double effet mauvais (la relativisation et la trahison de la Tradition) que d'obtenir le double effet bon (le retour à la stricte légalité et les nouveaux champs d'apostolat). Mais les circonstances sont-elles telles que l'on puisse espérer éviter le double effet mauvais, le double risque ? Mgr Marcel Lefebvre écrivait : « On ne rentre pas dans un cadre, et sous des supérieurs, en disant que l'on va tout bousculer lorsqu'on sera dedans, alors qu'ils ont tout en mains pour nous juguler ! Ils ont toute l'autorité. » Et nous, nous savons comment ont été traités tout récemment encore ceux qui étaient *dans le cadre*, et qui s'efforçaient de faire retour à la Tradition. La mésaventure des Franciscains de l'Immaculée pourrait nous enseigner !



Retour sur *Amoris Laetitia*

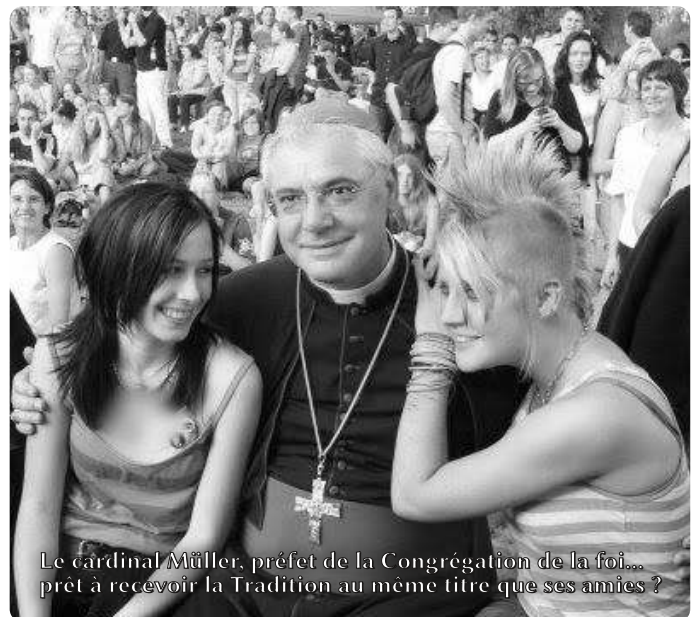
Par l'abbé Axel Heuzé

UN PAPE peut-il devenir hérétique et perdre le pontificat ? Alors là monsieur l'abbé, vous allez trop loin. Avez-vous oublié que le pape est infaillible ?

Cette introduction « coup de poing » permet de revenir sur l'Exhortation Apostolique post-synodale *Amoris laetitia* (AL) sur « L'Amour dans la Famille » du 19 mars 2016, signée par le pape François et qui traite des questions concernant la « famille humaine ». C'est surtout le chapitre 8 de ce document qui fait difficulté parce qu'il ouvre la porte à un reniement pratique de la discipline traditionnelle de l'Eglise concernant le sacrement de mariage et qui remet en cause les présupposés dogmatiques qui la sous-tendent.

Avec AL comme avec l'attitude générale du pape François, nous sommes face à un cas de conscience ! En vérité, le pape n'est pas absolument infaillible en dehors des conditions précises que nous indique la révélation divine. Il peut donc commettre des erreurs. Est-il possible qu'il aille jusqu'à l'hérésie ? Et s'il va jusque-là, perd-il le pontificat ? La réponse à cette question, souvent débattue, diffère d'un théologien à l'autre. Certains disent : il est sûr que le pape peut tomber dans l'hérésie, mais dans ce cas seul le Christ aura pouvoir pour lui retirer sa fonction. Dans ces conditions, peut-on dire que le pape François va jusqu'à l'hérésie dans AL ? L'hérésie est une prise de position théorique, contraire au dogme ; François ne nie pas le dogme en théorie, mais autorise une discipline et une pratique contraires à celles qui devraient normalement découler du dogme. AL réaffirme l'indissolubilité du mariage, mais dit qu'il est possible de se comporter à l'égard des divorcés remariés comme si leur attitude ne représentait pas une négation de l'indissolubilité. Croyez au dogme, mais en pratique vous pouvez vous comporter comme si le dogme n'était pas vrai. Voilà « l'hérésie », si c'en est une, du Pape François. Ce n'est pas l'hérésie classique analysée

par les théologiens jusqu'ici ; c'est une nouvelle forme d'hérésie, l'hérésie pratique de la subversion dans l'Eglise, où l'on rend les gens modernistes en les faisant vivre conformément à des présupposés modernistes.



Le cardinal Müller, préfet de la Congrégation de la foi... prêt à recevoir la Tradition au même titre que ses amies ?

Malheureusement, ce comportement ambigu n'a pas commencé avec le pape régnant mais le pontificat actuel rend ces questions plus urgentes et plus alarmantes que jamais. Avec Jean-Paul II et Benoît XVI déjà, nous avons affaire à une très mauvaise théologie, qui entraînait de graves conséquences pour l'Eglise. L'origine de tout cela est le concile Vatican II, avec sa trilogie d'erreurs opposées à toute la Tradition catholique : l'œcuménisme, la collégialité et la liberté religieuse. Le faux principe de la liberté religieuse contient en germe toute la nouvelle morale relativiste, la morale de situation qui commence à être affirmée dans AL. Jusqu'à présent, ces conséquences morales restaient seulement en germe et, de Paul VI à Benoît XVI, les Papes conservateurs en morale n'ont pas voulu aller trop loin. Aujourd'hui, le pape François se montre plus logique que ses prédécesseurs, car il tire les vraies conséquences de ces principes faussés : la primauté de la per-

sonne entraînant la relativisation de la morale, dans tous les domaines. Dans AL, François dit que l'indissolubilité du mariage est un devoir grave, mais il ajoute que les adultères ne doivent pas faire l'objet d'une discrimination ! Cela revient à interdire l'adultère en théorie et à le permettre en pratique. Le document serait hérétique s'il permettait l'adultère en théorie. S'il l'interdit en théorie, il n'est pas hérétique. Mais comme il le permet en pratique, on doit dire que, sans être hérétique, il favorise l'hérésie. On a là une distinction entre une affirmation de principe (« Le mariage n'est pas indissoluble ») et une façon d'agir dans la pratique (« Le mariage est indissoluble mais on ne doit pas imposer de discriminations dans l'Église aux adultères »). Celui qui favorise l'hérésie admet en pratique l'hérésie qu'il semble ne pas admettre en théorie. Cette façon de faire est propre aux catholiques libéraux, qui ne sont plus catholiques dans la mesure même où ils sont libéraux, dans leur manière d'agir. Cela est bien subtil, mais le modernisme est subtil.

De par sa mission divine, il revient à l'Église de Notre-Seigneur Jésus-Christ de déterminer ce qui est péché et ce qui ne l'est pas, et parmi les péchés quels sont ceux qui sont graves, en raison de leur objet. Et certains péchés peuvent prendre la forme non seulement d'un acte passager (comme le péché de fornication ou d'adultère) mais aussi d'une situation objective régulière (comme l'union libre du concubinage ou celle de l'adultère), ce qui est un scandale. Les pasteurs, représentants de l'Église, ont aussi le devoir de qualifier la valeur morale, bonne ou mauvaise, des actes publics. Car ces actes, du fait qu'ils sont publics, prennent la valeur d'un exemple et d'une incitation au bien comme au mal. C'est donc bien le devoir du pasteur et du confesseur de signaler aux brebis les mauvais chemins qui mènent au précipice et de les en écarter. Ainsi, l'Église a toujours le devoir de dire qu'il est coupable de vivre dans une union concubinaire ou adultère.

Or précisément, comme nous l'avons vu plus haut, AL dit en même temps que le mariage est indissoluble et que les adultères ne sont plus scandaleux. C'est bien ce qui ressort objectivement de son contenu, peu importe l'intention subjective de l'auteur : François dit bien ce qu'il dit et le sens objectif en est clair ; mais on ne sait pas si ce qu'il dit est un acte de Magistère, un

acte de l'enseignement de la hiérarchie de l'Église, qui obligerait en conscience tous les fidèles et qui s'imposerait à l'encontre de tous les enseignements précédents qui disent le contraire.

Jugeons plutôt l'arbre à ses fruits ! Les pasteurs - évêques et prêtres - qui ont suivi objectivement la promulgation de ce texte moderniste, et donc favorisant l'hérésie pratique de la non-discrimination des unions concubinaires et adultères, ont été discrètement félicités par le pape François qui s'est réjoui de cette interprétation « authentique ». Mais ce langage est double et amène le trouble et la perte des brebis.

En conclusion, il faut recommander quelques lectures pour affermir sa foi et pour approfondir le sujet aussi. En ce qui concerne le mariage, il y a l'encyclique *Casti connubii* du pape Pie XI ; pour la subversion du mariage, c'est tout le problème du libéralisme catholique et du modernisme. Mgr Lefebvre, dans la Préface à son livre *Ils L'ont découronné* disait : « Si vous ne lisez pas, vous serez tôt ou tard des traîtres, parce que vous n'aurez pas compris la racine du mal » (p. 3). Il faut donc lire les bons ouvrages qui expliquent la mise en œuvre de cette subversion et de cette manipulation du libéralisme. Citons *Le Libéralisme est un péché* de Dom Salva y Sardany ou *Catholicisme et libéralisme* du chanoine Roussel, et bien sûr tous les ouvrages de Mgr Lefebvre dans lesquels nous retrouvons une doctrine catholique clairement exprimée, sans ambiguïté aucune.



Dieu nous aime d'un amour gratuit

Par l'abbé Philippe Nansenet

SAINTE Thérèse de l'Enfant Jésus a été très tôt habitée par le sentiment aigu de la gratuité de l'Amour de Dieu pour les hommes. Y avons-nous suffisamment réfléchi ? Dieu nous a créés sans aucun mérite de notre part - cela va sans dire - et c'est également sans aucun mérite de notre part qu'Il s'est donné à nous la première fois, le plus souvent au jour du baptême.

Les richesses que Dieu nous communique, nous devons les recevoir avec un cœur de pauvre.

Sainte Thérèse a beaucoup médité St Paul à ce sujet :

« Dieu a pitié de qui Il veut, et Il fait miséricorde à qui Il veut faire miséricorde. Ce n'est donc pas l'ouvrage de celui qui veut ni de celui qui court, mais de Dieu qui fait miséricorde. »

Certes, sainte Thérèse a toujours eu le souci constant, dès l'âge de trois ans - dit-elle - de ne rien refuser à Dieu, et cependant, elle n'a jamais compté sur ses actes de générosité pour aller au Ciel. C'est le sens de cette image somme toute surprenante - et qui pourrait être mal comprise - tirée de l'Offrande comme victime d'Holocauste à l'Amour miséricordieux : « Je veux me présenter devant le Seigneur les mains vides. » Heureusement, sainte Thérèse s'en est expliquée avec sœur Geneviève : « Il faut faire tout ce qui est en soi, donner sans compter, se renoncer constamment, en un mot, prouver son amour par toutes les bonnes œuvres en son pouvoir. Mais à la vérité, comme tout cela est peu de chose, il est nécessaire, quand nous aurons fait tout ce que nous croyons devoir faire, de nous avouer des serviteurs inutiles, espérant toutefois que le bon Dieu nous donnera, par grâce, tout ce que nous désirons. » Nous l'avons appris : si le mérite nous obtient une augmentation de la grâce, la grâce elle-même ne se mérite pas. L'amitié divine ne se mérite donc pas ; la persévérance dans cette amitié, pas davantage. Mais

nous avons également appris que ce qui ne se mérite pas - entre autres et surtout la grâce de la bonne mort - peut être obtenu par la prière et le sacrifice. Le salut se reçoit comme un cadeau du Père. Aussi

sainte Thérèse qui d'un côté se sait chargée de gagner la vie de ses filles du noviciat, de

contribuer à la conversion des pécheurs, à la sanctification des prêtres, se veut de

l'autre côté incapable de gagner sa propre vie, la vie éternelle du

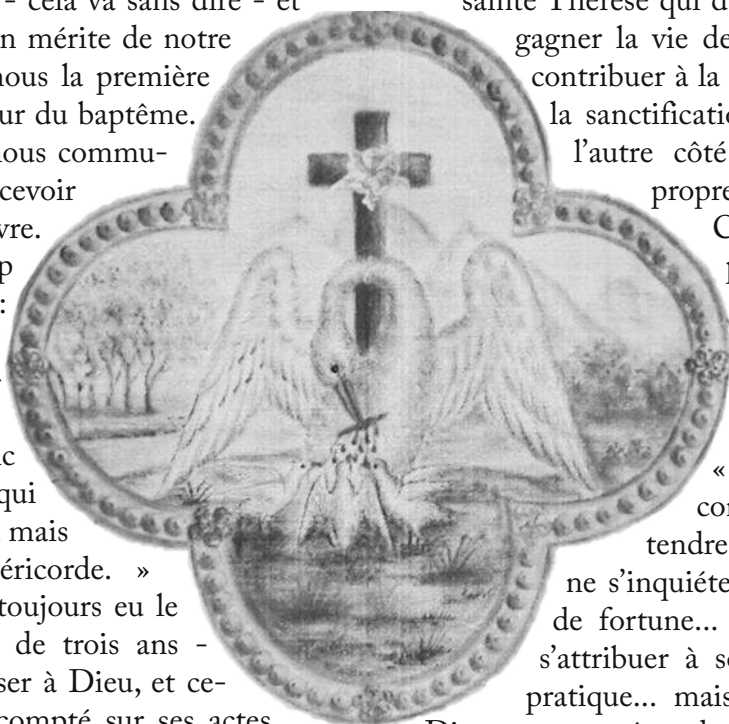
Ciel : elle entend rester une petite enfant devant le bon Dieu !

Mais être un enfant au sens évangélique du mot, qu'est-ce donc ?

« Être un enfant, c'est reconnaître son néant, attendre tout du bon Dieu... ; c'est ne s'inquiéter de rien, ne point gagner de fortune... Être petit, c'est ne point s'attribuer à soi-même les vertus qu'on pratique... mais reconnaître que le bon

Dieu pose ce trésor dans la main de son petit enfant pour qu'il s'en serve quand il en a besoin ; mais c'est toujours le trésor du bon Dieu. »

Sainte Thérèse a toujours été convaincue qu'avec la grâce de Dieu, on accomplit des œuvres dépassant les pauvres forces humaines. Témoin ce devoir de style, cette composition où, à l'âge de douze ans elle s'adresse à une camarade imaginaire qui vient de répondre avec impertinence à son institutrice et tente de se justifier par un : « c'était plus fort que moi », sainte Thérèse lui répond : « non, ma petite Agnès, ce n'est pas plus fort que toi, tu n'as qu'à bien te persuader qu'avec la grâce de Dieu on arrive à tout ce que l'on veut. » Elle continue, en substance : « Bien sûr, ne va pas t'imaginer que désormais tu seras toujours victorieuse, cela ne servirait qu'à augmenter ton orgueil, mais Jésus appréciera ta bonne volonté et tes petits sacrifices. Ne remets pas à demain ta conversion ; il n'y a que le premier pas qui coûte ! »



La grâce de conversion, reçue l'année suivante dans la nuit de Noël 1886, confirma Thérèse dans cette pénétration du mystère. Elle qui jusqu'alors versait des larmes de sensiblerie, pleurnichait dans la contrariété, se maîtrisa tout d'un coup et à jamais, se posséda entièrement et de manière définitive. En quelle circonstance ? M. Martin, au retour de la Messe venait d'exprimer à voix basse sa lassitude : « C'est la dernière fois que nous allons nous livrer à ce cérémonial pour la remise des présents. » Sainte Thérèse avait entendu cette remarque ; elle était prête à fondre en larmes quand elle se reprit soudainement - sans doute sous l'effet de la grâce de la communion - et ne laissa rien paraître, demeura enjouée. Elle écrit : « Le travail que je n'avais pu accomplir en dix ans, Jésus le fit en un instant, se contentant de ma bonne volonté. »

Ne soyons donc pas surpris que sainte Thérèse ait toujours attendu avec confiance les grâces qu'elle quémandait de Dieu ; entre autres, la conversion du criminel Pranzini qui ne donnait aucun signe de repentir dans sa cellule de condamné. In extremis, la tête déjà sous la guillotine pour ainsi dire, il demanda cependant à baiser le crucifix de l'aumônier ; entre autres, la levée des obstacles qui s'opposaient à son entrée au Carmel à l'âge de quinze ans ; et au Carmel même, Thérèse sut que c'était Jésus qui remportait en elle les victoires sur les tentations d'impatience : « Quand nous n'avons pas la force de combattre, c'est alors que Jésus combat pour nous ! »

Si l'on veut comprendre à quel point sainte Thérèse considérait tous les événements de sa vie comme une suite de prévenances du Seigneur à son égard, il suffit de lire ce qu'elle écrit au début des Manuscrits autobiographiques qui sont bien l'Histoire d'une âme, selon le titre primitif de la publication : « Je ne vais faire qu'une chose : commencer à chanter ce que je dois redire éternellement, les Miséricordes du Seigneur ! » ; ou encore : « La fleur qui va raconter son histoire se réjouit d'avoir à publier les prévenances tout à fait gratuites de Jésus. » Elle reconnaît que rien n'était capable en elle d'attirer ses regards divins et que sa miséricorde seule a fait tout ce qu'il y a de bien en elle. Même les événements les plus déroutants de sa vie ont resplendi à ses yeux de cet Amour prévenant du Seigneur Jésus : M. Martin, atteint d'une maladie mentale vient d'être interné à l'asile du Bon Sauveur de Caen ; les anticléricaux, les antireligieux, les paroissiens ordinaires même - pour qui c'était folie entraînant à la folie que d'avoir donné toutes ses filles à Dieu - en

font des gorges chaudes dans les milieux bourgeois de la petite ville de Lisieux ; mais derrière ses grilles, Thérèse écrit à Céline encore dans le monde : « Ah ! petite sœur chérie, loin de me plaindre à Jésus de la croix qu'il nous envoie, je ne puis comprendre l'amour infini qui l'a porté à nous traiter ainsi. Il faut que notre Père chéri soit bien aimé de Jésus pour avoir ainsi à souffrir. Ne trouves-tu pas que le malheur qui le frappe est tout à fait le complément de sa belle vie ? Oh ! Ne perdons pas l'épreuve que Jésus nous envoie, c'est une mine d'or à exploiter, allons-nous manquer l'occasion ? » Et quand Thérèse - quelque sept ans plus tard, à la fin de son manuscrit A - énumérera les dates mémorables de sa vie, soulevée par un esprit surnaturel consommé et confondant, jugeant tout sub specie Dei, elle n'oubliera pas de noter le 12 février 1889, jour de l'internement du Père vénéré, drame familial qu'elle appellera « notre grande richesse ».

Ce mot de richesse, elle l'avait déjà employé dans la lettre envoyée à Céline, à l'occasion d'un anniversaire : « Ne croyons pas pouvoir aimer sans souffrir, sans souffrir beaucoup. Notre pauvre nature est là et elle n'y est pas pour rien ! La souffrance est notre grande richesse, notre gagne-pain. La souffrance est si précieuse que Jésus est venu sur la terre exprès pour la posséder. »

Pour prévenir nos tentations d'abattement, Thérèse avoue qu'elle n'est pas toujours fidèle ; il lui arrive de tomber, mais elle ne se décourage pas ; elle s'abandonne dans les bras de Jésus. « La petite goutte de rosée s'enfonce plus avant dans le calice de la Fleur des champs - qui est Jésus - et là elle retrouve tout ce qu'elle a perdu et bien plus encore. »

Avec le secours de Marie, notre Mère, entretenons en nous le feu de l'Amour, en y jetant les brindilles, le petit bois de nos sacrifices - le sourire, la parole aimable - mais demandons surtout à Jésus d'y mettre le gros bois de la grâce prévenante qui seule en vérité intensifie et la force et la chaleur de l'amour.

